



Notification de licenciement eco avec CSP

Par **ceyrac**, le **03/07/2015 à 14:00**

Bonjour,
Je dois procéder à la notification d'un licenciement économique (1 salariée sans convention collective) :
Lettre de convocation à l'entretien préalable remis en main propre le 20 juin.
Entretien préalable le 27 juin.
Bulletin d'adhésion CSP accepté dès le 29 et rendu le 30 juin.
Je dois alors envoyer la lettre AR de notification du licenciement économique à partir du 6 juillet mais quel doit être l'objet puisque le CSP a déjà été accepté avant l'envoi de cette lettre de notification :
"Notification de licenciement économique" ou
"Notification de rupture de contrat de travail d'un commun accord suite à l'adhésion au CSP"
Évidemment je devrai toujours faire figurer les raisons économiques, la priorité de réembauchage, le délai de 12 mois de contestation, la perte des droits antérieurs DIF du fait du CSP qui financent le CSP, la date de fin du contrat à la fin des 21 jours de réflexion du CSP donc au 18 juillet.
Il semblerait que l'adhésion au CSP fait office de rupture de contrat d'un commun accord.
?
Merci
Cordialement,

Par **moisse**, le **04/07/2015 à 18:48**

J'espère pour vous que vous avez bien remis au salarié toute la documentation et les explications économiques, ce qu'implique le CSP avant d'obtenir sa signature.
Votre notification n'a besoin d'être titrée.
Vous confirmez simplement les propos exprimés au cours de l'entretien survenu le 27 juin, concernant les circonstances économiques qui vous ont conduit à la rupture du contrat de travail et à la suppression du poste concerné.
Vous énumérez ces circonstances.
Un commentaire qui paraît approprié ici : <http://www.jeblanc-avocat.fr/fr/actualites-avocat-venelles/theme-1-droit-du-travail/id-11-contrat-de-securisation-professionnelle-csp-et-licenciement-economique->